

## **OUVERTURE DES NAO 2015 SDH-PH.**

### ➔ **LES NAO (NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES) C'EST QUOI ? :**

Dans les entreprises ou sont constituées une ou plusieurs sections syndicales, l'employeur doit, tous les ans, convoquer les délégués syndicaux pour négocier sur : les salaires effectifs, l'organisation du temps de travail, l'égalité professionnelle H-F, ...

**NB** : S'il existe bien une obligation de négocier, il n'y a aucune obligation d'aboutir !

SDH-PH : La remise d'informations nécessaires à la NAO SDH-PH a eu lieu le 9 janvier 2015. La Direction a reçu les 3 délégués syndicaux. Ces derniers ont invité 2 salariés qui les accompagneront lors de ces négociations.

### ➔ **LE CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS NAO 2015 :**

- 1 ère réunion de négociation le 22 janvier à 14H00
- 2 ème réunion de négociation le 5 février à 10H30
- Assemblée générale avec le personnel à **partir de 13H15 salle Henri COTTE** le 24 février.
- Signature d'un accord ou PV de désaccord le 27 février à 14H30

### ➔ **RAPPEL DES NAO 2014 :**

L'année dernière, les négociations ont été un échec. Un profond désaccord a opposé la Direction et l'intersyndicale CGT-CFDT. Un mouvement de personnel a été organisé. Le climat et le dialogue social au sein de l'entreprise se sont, de fait, dégradés. Les salaires de base de 70% des employés-cadres SDH ont été gelés.

### ➔ **CONTEXTE 2015 :**

Cette année, plus qu'en 2014, tous les ingrédients sont réunis pour que les négociations soient difficiles. Direction et syndicats, devons faire le constat que nous sommes face à un problème à résoudre si nous ne voulons pas que le scénario de 2014 se reproduise. Si nous voulons réussir ces négociations il va falloir être ouvert, imaginatif et surtout à l'écoute les uns des autres.

### ➔ **INFORMATION - PARTICIPATION DES SALARIES SDH-PH :**

- Nous sommes à la disposition des employés SDH-PH pour toute question concernant les NAO en général et celles de 2015 en particulier.
- Bien évidemment, nous vous tiendrons au courant de l'avancée des négociations à la suite de chaque réunion via un tract syndical.
- Nous vous invitons également à **réserver la date du 24 février** pour participer à notre heure d'infos syndicales concernant ces NAO. L'avis des salariés sera déterminant !

**EN ATTENDANT, NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE ANNEE 2015 !**

***Vos délégués syndicaux CFDT & CGT.***